
Dispositif de riposte au COVID-19 du Fonds mondial

Instructions relatives aux demandes de financement

Date de création : 6 avril 2021

Date de mise à jour : 17 août 2021

Introduction

Les présentes instructions visent à aider les candidats admissibles à remplir le formulaire de demande de financement du dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM). Elles devraient être lues parallèlement aux [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#).

On entend par « candidats admissibles » tous les pays, notamment les bénéficiaires régionaux ou multipays¹, qui reçoivent actuellement une aide financière du Fonds mondial. Toutes les demandes de financement C19RM doivent être approuvées et présentées par les instances de coordination nationale (ICN) [instances de coordination régionale (ICR) ou organisations régionales pour les demandes multipays]², ou selon les indications de la lettre d'allocation pour les demandes présentées par d'autres entités. En outre, toutes les demandes de financement C19RM accélérées et toutes les interventions de lutte et d'endigement du COVID-19 liées aux demandes de financement C19RM complètes doivent être approuvées par les organismes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19. Pour ce qui est des demandes multipays, cela s'applique aux pays participants de l'entité multipays visée par les mesures de contrôle et d'endigement du COVID-19.

Le financement C19RM peut uniquement être utilisé pour les types d'interventions suivants :

- i. **interventions de lutte et d'endigement du COVID-19**, notamment l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI), l'achat de produits de diagnostic, le traitement, les communications et autres mesures publiques figurant dans les directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
- ii. **mesures d'atténuation des risques liés au COVID-19 pour les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme**, notamment l'appui d'interventions associées au COVID-19 requises pour mettre en œuvre – en toute sécurité – des campagnes et des programmes de lutte contre les trois maladies à l'échelle des centres de santé et des communautés. La réduction des coûts de livraison et d'achat dans le cadre des programmes de lutte contre les trois maladies pour empêcher leur interruption en raison de la pandémie est également visée, le cas échéant ;
- iii. **renforcement accru des aspects essentiels des systèmes de santé (réseaux de laboratoires, chaînes d'approvisionnement, systèmes de riposte communautaires)** pour prendre en compte le plaidoyer, les services, la responsabilité et les approches axées sur les droits humains.

Les fonds C19RM ne peuvent soutenir l'acquisition de vaccins ou être principalement destinés au déploiement de ces derniers. La [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) fournit des renseignements supplémentaires à ce sujet. Bien que le recours au C19RM pour l'achat d'EPI et certaines interventions liées aux systèmes de santé (recrutement d'agents de santé communautaire) puisse faciliter la mise en œuvre des stratégies vaccinales des pays, GAVI et la Banque mondiale seront les principales sources de soutien externe des efforts nationaux de vaccination.

La demande de financement C19RM devrait s'appuyer sur les données disponibles les plus récentes. Elle doit également être orientée par les documents suivants, et en adéquation avec eux : a) Plan stratégique de préparation et de riposte au COVID-19 pour le pays (PSPR national) [qui devrait être disponible pour tous les pays, idéalement mis à jour pour 2021] ; b) note d'information technique du Fonds mondial ; c) directives de l'OMS (notamment sur le COVID-19). Le financement C19RM ne devrait pas remplacer de financements nationaux en cours, mais s'y ajouter, que ce soit pour des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ou pour la riposte au COVID-19.

Les demandes de financement C19RM doivent être élaborées au moyen d'une consultation multisectorielle appropriée et d'une prise de décisions totalement inclusive, essentielle à l'atténuation de l'impact du COVID-19. Les candidats doivent mobiliser les communautés et la société civile, notamment les communautés les plus gravement touchées par la maladie, et garantir la collaboration avec les organismes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19. La préparation des demandes de financement C19RM doit tenir compte des interventions pertinentes axées sur les communautés, les droits et le genre, conformément aux

¹ Le Fonds mondial examinera au cas par cas tout soutien à des pays inadmissibles à ses aides financières visés par des subventions multipays.

² Par ailleurs, toutes les ICR et organisations régionales candidates doivent apporter la preuve de l'approbation des ICN (président de l'ICN et représentant de la société civile) de tous les pays de l'entité multipays, quel que soit le lieu où les interventions liées au C19RM seront mises en œuvre.

principes sous-jacents du Fonds mondial (équité de genre et droits humains). Par ailleurs, les demandes doivent énoncer les besoins d'adaptation des programmes nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et les mesures qui seront prises pour y répondre.

Le Fonds mondial envoie une lettre d'allocation C19RM à chaque candidat pour lui indiquer le montant auquel il pourrait avoir droit (allocation C19RM de base). Ce montant s'ajoutera aux sommes allouées pour les périodes 2017-2019 et 2020-2022, ainsi qu'aux financements C19RM reçus dans le cadre du premier volet du C19RM (C19RM2020), le cas échéant. Il sera indépendant de ces sommes. Ce montant n'est qu'un point de départ afin de déterminer les décisions d'attributions globales de financement C19RM pour 2021 : les candidats sont également invités à présenter des demandes d'allocation C19RM au-delà de la somme de base. Ces demandes feront l'objet d'un examen et, si elles sont approuvées, elles pourront être versées immédiatement ou enregistrées comme demandes de fonds C19RM 2021 non financées. L'équipe de pays du Fonds mondial enverra le dossier de demande aux candidats. Ces derniers devraient collaborer avec elle pour définir la période la plus appropriée pour présenter leur demande de financement C19RM complète. Ils devront ensuite s'inscrire pour cette période par courriel à C19RM@theglobalfund.org deux semaines après réception de la lettre d'allocation.

Les candidats peuvent demander un financement C19RM en deux étapes :

1. **demande de financement C19RM accélérée** : les candidats peuvent soumettre une demande initiale de financement C19RM accélérée pour répondre à des besoins urgents en produits de santé contre le COVID-19 (EPI, matériel de diagnostic et traitements, définis dans la catégorie optimale du [Cadre de segmentation des produits de santé](#)). Cela permet également de réduire les coûts du déploiement efficace de ces produits de santé, notamment l'assistance technique³. Le montant de l'allocation C19RM de base devant être utilisé pour garantir l'approvisionnement d'urgence en produits nécessaires à la lutte contre le COVID-19 grâce à la procédure accélérée dépendra des circonstances propres à chaque pays. À titre indicatif, nous prévoyons qu'au moins la moitié de l'allocation C19RM de base sera demandée dans le cadre de la procédure accélérée, considérant le portefeuille du Fonds mondial dans son ensemble ;
2. **demande de financement C19RM complète** : après avoir présenté la demande de financement C19RM accélérée, les candidats peuvent prendre du temps supplémentaire pour préparer et soumettre le reste de leur demande de financement C19RM, qui comprend d'autres interventions, au besoin, au titre des trois catégories d'investissement admissibles.

La demande de financement C19RM complète doit aussi comprendre toute estimation des fonds disponibles non engagés et des obligations financières⁴ (p. ex. commandes en attente de livraison) provenant de l'allocation C19RM de 2020 (le cas échéant) en date du 30 juin 2021. La section 2.2 des instructions relatives aux demandes de financement C19RM complètes contient des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Le processus de demande de financement C19RM accélérée est prévu pour réduire au minimum les retards de déploiement dans les pays d'éléments de base essentiels à leur riposte au COVID-19. Il est toutefois facultatif. Les candidats peuvent choisir de présenter une demande de financement C19RM complète uniquement. Cependant, ils sont fortement encouragés à présenter des demandes de financement accélérées pour répondre aux besoins urgents.

Toutes les demandes de financement C19RM (accélérées et complètes) devraient être envoyées par courriel à C19RM@theglobalfund.org, et une copie devrait être transmise à l'équipe de pays pertinente.

Le Fonds mondial accepte les documents de candidature rédigés en anglais, en français ou en espagnol. La langue de travail du Secrétariat est l'anglais. Le Fonds mondial ne traduira que la partie narrative et les documents principaux du dossier de candidature soumis en français ou en espagnol. Des pièces

³ Parmi ces coûts, citons les honoraires des agents chargés des achats ; les coûts de transport, d'assurance, d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité ; les frais de douane ; les coûts d'entreposage, de stockage et de distribution dans le pays et d'autres coûts liés à la gestion des achats et des stocks (GAS).

⁴ Une « obligation financière » est une obligation contractuelle courante de régler un montant en espèces convenu (tel que spécifié dans le contrat ou le bon de commande signé) au profit d'un tiers en contrepartie de la fourniture de biens ou services à une date ultérieure, autrement dit, pour des biens et services qui n'ont pas encore été fournis (conformément aux *Directives pour l'établissement des budgets des subventions* du Fonds mondial).

supplémentaires peuvent être jointes dans la langue d'origine des documents, mais le Fonds mondial assure uniquement la traduction de sections spécifiques, dans les limites du raisonnable. Étant donné que le Secrétariat ne peut pas assurer la traduction de l'ensemble des documents supplémentaires, les candidats sont encouragés à traduire et à transmettre en anglais les pièces jointes les plus importantes, dans la mesure du possible. Les candidats doivent contacter l'équipe de pays du Fonds mondial pour toute question relative à la traduction.

Le Fonds mondial fera part de toute attribution de financement C19RM au candidat une fois les approbations pertinentes reçues.

Veillez vous reporter aux [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#) pour connaître les échéances précises du processus d'examen et d'approbation des demandes de financement C19RM. Dès que les candidats sont informés qu'un financement leur a été octroyé, on peut commencer à leur verser des subventions.

Le Fonds mondial peut publier ou partager des informations transmises dans le cadre de la demande de financement C19RM. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre équipe de pays du Fonds mondial.

Préparation de la demande de financement C19RM

Résumé

Les données ci-dessous sont utilisées à des fins informatives.

| | Informations demandées |
|---|---|
| Pays (ou multipays) | Pays émetteur de la demande de financement C19RM (ou liste des pays en cas de demande multipays). |
| Réциpiendaires principaux (RP), noms des subventions et périodes de mise en œuvre | <p>Le financement C19RM sera distribué au travers de subventions et de réциpiendaires principaux (RP) actuels⁵. Le candidat est fortement encouragé à définir les modalités de mise en œuvre optimales existantes pour maximiser l'efficacité des interventions menées dans le cadre du C19RM. =</p> <p>Veillez indiquer dans cette partie les entités nommées par le candidat pour mettre en œuvre les interventions dans le cadre du C19RM, le nom des subventions et la période de mise en œuvre. Si la demande de financement C19RM concerne plusieurs subventions (et périodes de mise en œuvre), veuillez fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. [nom de la période de mise en œuvre 1], [nom de la subvention] – du [date de début de la période de mise en œuvre 1] au [date de fin de la période de mise en œuvre 1] 2. [nom de la période de mise en œuvre 1], [nom de la subvention] – du [date de début de la période de mise en œuvre 2] au [date de fin de la période de mise en œuvre 2] ; 3. [nom de la période de mise en œuvre 2], [nom de la subvention] – du [date de début de la période de mise en œuvre] au [date de fin de la période de mise en œuvre]. |
| Prévision des dates de début et de fin des activités dans le cadre du C19RM par subvention | <p>Indiquez les dates de début et de fin prévues pour les activités dans le cadre du C19RM par subvention. Si la demande de financement C19RM concerne plusieurs subventions, veuillez fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. [nom de la période de mise en œuvre 1], [nom de la subvention] – du [date de début de la période de mise en œuvre 1] au [date de fin de la période de mise en œuvre 1] |

⁵ La participation de nouveaux maîtres d'œuvre est envisageable dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve de mécanismes de garantie satisfaisants et de la capacité à déclencher rapidement les interventions proposées. Si c'est le cas, les candidats devraient contacter dès que possible l'équipe de pays du Fonds mondial pertinente. Veuillez vous reporter à la section 1 des [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#) pour en savoir plus.

| | |
|--|--|
| | <p>– du [date de début] au [date de fin] pour toutes les activités associées à cette subvention ;</p> <p>2. [nom de la période de mise en œuvre 1], [nom de la subvention] – du [date de début de la période de mise en œuvre 2] au [date de fin de la période de mise en œuvre 2] – du [date de début] au [date de fin] pour toutes les activités associées à cette subvention ;</p> <p>3. [nom de la période de mise en œuvre 2], [nom de la subvention] – du [date de début de la période de mise en œuvre] au [date de fin de la période de mise en œuvre] – du [date de début] au [date de fin] pour toutes les activités associées à cette subvention.</p> <p>On s'attend à ce que les fonds soient utilisés dès que possible pour répondre aux besoins urgents. Veuillez toutefois noter que la date limite d'utilisation des fonds C19RM est le 31 décembre 2023, quelle que soit la situation.</p> |
| Devise | Devise applicable conformément à la lettre d'allocation C19RM (euros ou dollars US). Elle doit correspondre à la devise de la subvention. |
| Montant de l'allocation C19RM de base | <p>Montant demandé par le candidat, à hauteur du montant de l'allocation C19RM de base indiqué dans la lettre d'allocation.</p> <p>Le montant saisi dans cette partie doit être le même dans tous les documents du dossier de candidature pour : 1) la demande de financement C19RM accélérée ; 2) la demande de financement C19RM complète. Veuillez indiquer les montants et les dates de soumission de la demande de financement pour chaque option.</p> |
| Montant de l'allocation C19RM au-delà de la somme de base | <p>Montant demandé au-delà de l'allocation C19RM de base du pays. La demande de financement C19RM au-delà de la somme de base peut uniquement être présentée dans le cadre de la demande de financement C19RM complète.</p> <p>Le montant saisi doit être le même dans tous les documents du dossier de demande de financement C19RM complète.</p> |

Section 1. Demande de financement C19RM accélérée (équipement de protection individuelle [EPI], matériel de diagnostic, traitements⁶ et coûts liés au déploiement efficace de ces produits de santé, y compris l'assistance technique)

La demande de financement C19RM accélérée vise à répondre aux besoins urgents en produits de santé contre le COVID-19 (EPI, matériel de diagnostic, traitements) et à réduire les coûts du déploiement efficace de ces produits. Parmi ces coûts, citons les honoraires des agents chargés des achats ; les coûts de transport, d'assurance, d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité ; les frais de douane ; les coûts d'entreposage, de stockage et de distribution dans le pays et d'autres coûts liés à la gestion des achats et des stocks (GAS), ainsi que les coûts d'assistance technique permettant un déploiement efficace des produits de santé contre le COVID-19.

Les produits admissibles à un financement dans le cadre d'une demande de financement C19RM accélérée sont définis dans la catégorie optimale du [Cadre de segmentation des produits de santé](#). La [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) contient des détails supplémentaires à ce sujet. **La lettre d'allocation C19RM fournit des orientations sur le montant de l'allocation C19RM de base pouvant être demandé au moyen du processus accéléré.**

Pour la demande accélérée, seules la page de synthèse et la section 1 du formulaire de demande sont à remplir par le candidat.

Longueur recommandée de la réponse : deux pages

1.1 Priorités de financement

Cette section permet aux candidats d'expliquer pourquoi ces produits de santé ont été priorisés au titre de la demande de financement C19RM accélérée. Veuillez confirmer que la présente demande de financement est conforme à la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#), au [Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de produits de santé](#) et aux directives de l'OMS, et expliquer en quoi les activités soutiennent le PSPR national (idéalement mis à jour pour 2021).

Enfin, veuillez indiquer si les organismes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19 ; les responsables des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (le cas échéant) ; les magasins centraux de fournitures médicales (ou équivalent) ; les départements de services pharmaceutiques et les organismes de gestion des médicaments (selon le pays) ; ainsi que les responsables des programmes de laboratoire ont été consultés pendant la préparation de la demande de financement C19RM accélérée. Veuillez aussi expliquer comment leurs commentaires ont été pris en compte pour garantir la conformité de la présente demande au PSPR national et aux lacunes, priorités et besoins opérationnels et financiers actuels.

1.2 Modalités de mise en œuvre du programme

La présente section est essentielle pour permettre au Fonds mondial de comprendre les modalités en vigueur de mise en œuvre du programme pour l'achat et le déploiement des produits de santé requis. Veuillez fournir des détails sur les éléments ci-dessous.

- a. **Modalités de mise en œuvre** : les maîtres d'œuvre concernés (RP, sous-récepteurs [SR] et autres entités chargées de la mise en œuvre) [indiquer les subventions visées] seront responsables de la mise en œuvre de ces activités et des éventuels circuits d'achat correspondants (mécanisme d'achat groupé, wambo, processus national, RP) [notamment selon les critères d'un schéma de mise en œuvre, le cas échéant].
- b. **Exécution efficace du programme** : décrivez brièvement la stratégie ou l'approche de facilitation de l'accès aux diagnostics, à l'EPI et aux autres produits de santé contre le COVID-19 aux divers points de prestation de services et aux bénéficiaires ciblés. Veuillez aussi décrire les systèmes de suivi utilisés pour surveiller la couverture programmatique et l'utilisation des produits.

⁶ Définis dans la catégorie optimale du [Cadre de segmentation des produits de santé](#).

- c. **Gestion des produits de santé** : mécanismes prévus pour l'achat de produits de santé contre le COVID-19. Décrivez les entités chargées des prévisions ou de la quantification, de l'achat, de l'entreposage, de la distribution et du suivi de l'approvisionnement des produits de santé propres au COVID-19, et de leur utilisation par les bénéficiaires et les sites de prestation de services. Précisez si ces derniers sont identiques aux points de prestation de services actuels de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Veuillez inclure un résumé des risques prévus liés à la chaîne d'approvisionnement nationale (assurance-qualité, obstacles réglementaires).

Comme indiqué dans la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) et les [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#), un cadre constitué de trois catégories a été élaboré pour l'achat de produits de santé. Celui-ci décrit les différentes dynamiques de l'approvisionnement.

- **Produits de santé stratégiques** : produits peu disponibles sur le marché mondial pour lesquels la mise en commun de la demande est essentielle pour garantir l'obtention de volumes importants afin que ceux-ci ne soient pas accaparés par le marché des pays à revenu élevé. Pour les produits de santé stratégiques, les mécanismes d'achat suivants doivent être utilisés en priorité⁷ :
 1. le mécanisme d'achat groupé du Fonds mondial ou wambo.org ;
 2. le canal d'approvisionnement existant de l'organe des Nations Unies concerné, lorsque l'organe en question est également le RP, à condition que ce dernier accepte de communiquer chaque mois⁸ sur la transparence, de l'achat à la livraison.

- **Produits de santé très demandés** : produits dont l'approvisionnement est limité ou incertain et pour lesquels une meilleure visibilité des progrès est nécessaire. Pour les produits de santé très demandés, on s'attend généralement à ce que les RP utilisent le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org. Si un RP ne souhaite pas passer par le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org (à moins qu'on le lui impose), il peut solliciter l'achat de produits de santé très demandés comme suit :
 1. chaînes d'approvisionnement nationales, à condition de prouver une capacité d'achat appropriée pour répondre aux exigences de l'accord de subvention et de fournir au Fonds mondial :
 - des garanties quant à l'efficacité de l'approvisionnement (concernant notamment la qualité, la rapidité, les volumes, les prix et les risques globaux),
 - un rapport mensuel⁹ sur la transparence, de l'achat à la livraison ;
 2. systèmes d'achat groupé existants pour la subvention (Service pharmaceutique mondial, Organisation panaméricaine de la santé, UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement, etc.). Dans ce cas, le Fonds mondial collaborera avec le RP afin d'obtenir :
 - des garanties quant à l'efficacité de l'approvisionnement (concernant notamment la qualité, la rapidité, les volumes, les prix et les risques globaux),
 - un rapport mensuel¹⁰ sur la transparence, de l'achat à la livraison.

- **Produits de santé pour lesquels un approvisionnement local est conseillé** : produits qui sont généralement volumineux ou dangereux et de faible valeur tels que l'alcool et l'eau de Javel, ou produits pour lesquels la seule option possible peut être de faire appel à un entrepreneur ou un fournisseur local, par exemple pour certaines prestations concernant l'approvisionnement en oxygène. Pour ces produits, le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org peut être imposé par le Fonds mondial comme cela est mentionné ci-dessus ou choisi par le RP si aucune source n'est disponible au niveau national ou sous-régional.

Si les RP ne souhaitent pas passer par le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org pour se procurer des produits de santé stratégiques et très demandés, le candidat doit expliquer pourquoi et indiquer les mesures en vigueur pour garantir l'efficacité de l'approvisionnement (respect de l'assurance-qualité, rapidité, volumes, prix et gestion des risques globaux). Les exigences liées aux chaînes d'approvisionnement, au suivi ou autres en ce qui concerne les trois catégories de produits ci-dessus

⁷ Dans des cas exceptionnels seulement, le Comité chargé des investissements C19RM peut envisager le recours à d'autres chaînes d'approvisionnement proposées par le candidat.

⁸ Chaque trimestre pour les portefeuilles ciblés.

⁹ Chaque année pour les portefeuilles ciblés.

¹⁰ Chaque année pour les portefeuilles ciblés.

(le cas échéant) sont soumises à l'examen et à l'approbation du Comité chargé des investissements C19RM.

Pour plus de détails sur les produits entrant dans chaque catégorie, rendez-vous sur la page <https://www.theglobalfund.org/fr/covid-19/health-product-supply/procurement-advice/>.

1.3 Pièces jointes à l'appui de la demande de financement C19RM accélérée

Veillez vous assurer que les documents ci-dessous sont remplis et accompagnent le résumé et la section 1 du formulaire de demande de financement C19RM :

- a. **budget de la demande de financement C19RM (budget consolidé dans le cadre du C19RM)** indiquant le maître d'œuvre pertinent (et la subvention) pour chaque activité. Veuillez consulter les [Instructions pour remplir le document-type du budget C19RM](#), les [Directives pour l'établissement des budgets des subventions](#) et la [note de politique opérationnelle en matière de coûts d'appui et la politique de recouvrement des coûts indirects pour les organisations non gouvernementales](#) (en anglais) avant de remplir le document-type du budget. **Le document-type du budget est fourni par l'équipe de pays du Fonds mondial ;**
- b. **quantification des produits de santé contre le COVID-19 ou évaluation des besoins**, y compris la contribution et l'approvisionnement prévu de la part de sources de financement (nationales ou non) utilisés pour préparer la demande de financement C19RM accélérée. Ce point devrait inclure les stocks actuels de produits requis et tout achat en attente ou prévu. Le candidat peut fournir ces renseignements dans tous les formats en précisant les besoins et les contributions possibles et prévues de chaque source de financement.

Pour ce qui est de la quantification des produits de santé pour lutter contre le COVID-19, veuillez indiquer tout outil de quantification normalisé (p. ex. Outil de prévision des fournitures essentielles dans le cadre de la COVID-19) ou outil accepté à l'échelle nationale et utilisé. Si aucun outil n'est disponible ou n'a été utilisé jusqu'ici, le candidat devrait associer les quantifications aux données nationales de modélisation de la pandémie disponibles (idéalement d'organismes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19) pour effectuer des projections à partir des données de 2020. Cela permettra de rationaliser la demande et les prévisions en se reportant au PSPR national, entre autres. Une telle quantification ou évaluation des besoins à l'échelle nationale devrait donner lieu à un sous-ensemble de quantités à saisir dans le modèle de gestion des produits de santé du C19RM, représentant les financements nationaux et les dons ;

| Lutte contre le COVID-19 – principales activités | Informations à indiquer dans la demande de financement C19RM accélérée si aucun outil de quantification normalisé n'est disponible | |
|--|---|---|
| Dépistage | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de dépistage du COVID-19 : nombre d'appareils de test PCR (par réaction de polymérisation en chaîne) et stratégie de test de diagnostic rapide par détection d'antigènes (TDR Ag), plans d'optimisation du dépistage sur diverses plateformes • Estimation du nombre de tests pour xx mois • Hypothèses sur la quantité de matériel ou d'EPI pour le dépistage ou estimation de l'utilisation mensuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Stock national • Approvisionnement (quantités) • Prévission des produits de santé qui seront fournis par le pays ou par des donateurs ou estimation du pourcentage de la demande au Fonds mondial |
| Contrôle des infections et de la prévention | <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du nombre de membres de la population générale et d'agents de santé couverts pendant xx mois • Estimation du nombre de communautés ou d'établissements de santé couverts pendant xx mois • Hypothèses sur la quantité de matériel ou d'EPI pour le contrôle des infections et de la prévention ou estimation de l'utilisation mensuelle | |
| Traitement | <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du nombre d'agents de santé couverts pendant xx mois • Estimation du nombre de patients couverts pendant xx mois (sous oxygène ou corticostéroïdes) • Hypothèses sur la quantité de produits de santé ou estimation de l'utilisation mensuelle • Hypothèses sur la quantité de matériel ou d'EPI ou estimation de l'utilisation mensuelle | |

Références utiles :

- [WHO COVID-19 Essential Supplies Forecasting Tool \(ESFT\)](#) (en anglais et en russe)
- OMS – [Page Web sur les ÉPI pour la COVID-19](#) (en anglais)
- OMS – [Spécifications techniques des équipements de protection individuelle contre la maladie à coronavirus 2019 \(COVID 19\)](#)
- [OMS – Guide provisoire sur l'usage raisonné de l'équipement de protection individuelle pour la maladie à coronavirus \(COVID-19\) et considérations en cas de pénurie grave](#) (en anglais)
- [OMS – Liste des dispositifs médicaux prioritaires pour la gestion de cas de COVID-19 par niveau](#)
- [OMS – Corticostéroïdes pour le COVID-19](#) (en anglais)

c. **stratégie nationale de dépistage du COVID-19**, le cas échéant ;

d. **modèle de gestion des produits de santé du C19RM** qui recense en détail tous les produits de santé et toutes les technologies médicales en fonction des subventions, en plus des principales hypothèses concernant les quantités et les coûts qui seront pris en charge par le Fonds mondial. Pour chaque produit de santé, la liste donne les précisions suivantes : technologie et service utilisés ; estimation des quantités à acheter (et fréquence des achats) pour chaque année de la période de mise en œuvre ; estimation du prix unitaire de référence ; et coûts de GAS liés à la gestion des produits relatifs au traitement, au diagnostic, aux soins et à la prévention.

Le modèle est conçu pour recenser les principales informations utiles pour estimer les quantifications liées à l'achat des produits de santé, aux services et à leurs coûts de gestion. Comme cela est indiqué dans le modèle de gestion des produits de santé du C19RM, toute autre information pertinente peut être soumise dans un format adapté à chaque candidat. Ces données peuvent notamment inclure la stratégie et les algorithmes nationaux relatifs au traitement ou au dépistage, le rapport national sur les prévisions et la quantification, les rapports sur les stocks et l'approvisionnement, et le plan de déploiement des technologies de la santé.

Consultez l'onglet « Instructions » du modèle de gestion des produits de santé pour en savoir plus sur son utilisation. Veuillez noter que les coûts des produits de santé et les coûts connexes (honoraires des agents chargés des achats ; coûts de transport, d'assurance, d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité ; frais de douane ; coûts d'entreposage, de stockage et de distribution dans le pays et autres coûts liés à la GAS, tous couverts au titre de la catégorie 7) devraient être indiqués aux points a) Interventions de lutte et d'endigement du COVID-19 et b) Mesures d'atténuation des risques liés au COVID-19 pour les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Les activités de renforcement des systèmes de gestion des produits de santé (gouvernance en matière de gestion des produits de santé et de chaîne d'approvisionnement, réglementation, capacité d'entreposage et de distribution et gestion des déchets) devraient être indiquées au point c) Renforcement accru des aspects essentiels des systèmes de santé (réseaux de laboratoires, chaînes d'approvisionnement, systèmes de riposte communautaires).

Tous les candidats doivent fournir le modèle de gestion des produits de santé du C19RM ;

- e. **[approbation de la demande de financement C19RM accélérée par l'ICN](#)** (ICR ou organisations régionales pour les demandes multipays¹¹). Le Fonds mondial exige les preuves de l'approbation de la demande définitive de financement C19RM accélérée par tous les membres de l'ICN ou leurs suppléants désignés s'ils ne sont pas disponibles. Les membres de l'ICN qui ne peuvent pas signer l'approbation de la demande peuvent envoyer un courriel au Secrétariat de l'ICN pour indiquer leur acceptation de la demande, aux fins de soumission au Fonds mondial à titre de pièce jointe. Si un membre de l'ICN ne souhaite pas approuver la demande de financement C19RM accélérée, il doit en informer le Fonds mondial par courriel à l'adresse C19RM@theglobalfund.org. Il doit indiquer dans son message la raison pour laquelle il n'appuie pas la demande, afin que le Fonds mondial puisse comprendre sa position ;
- f. **approbation par l'organisme national de coordination de la riposte au COVID-19¹²**. Il peut s'agir d'un courriel envoyé au Secrétariat de l'ICN aux fins de soumission au Fonds mondial à titre de pièce jointe à la demande de financement C19RM accélérée ;
- g. copie du **PSPR national** (idéalement pour 2021).

¹¹ Par ailleurs, toutes les ICR et organisations régionales candidates doivent apporter la preuve de l'approbation des ICN (président de l'ICN et représentant de la société civile) de tous les pays de l'entité multipays, quel que soit le lieu où les interventions liées au C19RM seront mises en œuvre.

¹² Pour ce qui est des demandes multipays, cela s'applique uniquement aux pays participants de l'entité multipays visée par les mesures de contrôle et d'endigement du COVID-19.

Section 2. Demande de financement C19RM complète

Pour la demande complète, seules la page de synthèse et la section 2 du formulaire de demande sont à remplir par le candidat. Comme cela est indiqué à la page 1, la demande de financement C19RM complète doit être remplie et présentée au Fonds mondial dans les délais précisés dans la lettre d'allocation C19RM.

2.1 Contexte

Longueur recommandée de la réponse : deux pages

2.1.1 **Contexte national** : Le candidat doit décrire brièvement les principaux facteurs du contexte national qui ont servi de fondement à la préparation de la demande de financement C19RM complète. Il devrait fournir des détails sur les éléments suivants :

- a. contexte épidémiologique actuel du COVID-19, évolution et prévisions fondées sur les dernières données disponibles (indiquez les sources, le cas échéant). Veuillez noter que toute analyse devrait être ventilée (p. ex. par âge, par genre, et par groupe vulnérable précis) de manière à faciliter la priorisation ;
- b. impact du COVID-19 sur le système de santé global (notamment sur la continuité des services), en particulier pour les populations clés et vulnérables ;
- c. rôle joué par la société civile dans la riposte globale au COVID-19 de chaque pays ;
- d. problèmes rencontrés à ce jour dans le cadre de la riposte au COVID-19.

Tous les documents cités (y compris le PSPR national) devraient être joints à la demande de financement C19RM complète. Veuillez inclure en annexe au formulaire de demande de financement C19RM une liste générale des documents joints. Faites explicitement référence aux sections et aux pages pertinentes de ces documents. Cela aidera le Fonds mondial dans l'examen de la demande.

2.1.2 **Participation significative des parties prenantes** : il est indispensable que les candidats consultent au moins les parties prenantes suivantes au cours de la préparation de la présente demande de financement :

- a. responsables de programmes nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ;
- b. magasins centraux de fournitures médicales (ou organismes équivalents) ;
- c. responsables de programmes de laboratoire ;
- d. partenaires techniques et bilatéraux ;
- e. **société civile et populations clés et vulnérables** (y compris des membres d'ICN et des représentants communautaires hors ICN) ;
- f. communautés les plus gravement touchées par le COVID-19.

La participation significative des parties prenantes peut être assurée de différentes manières :

- a. organisation de consultations et de réunions de parties prenantes, de groupes de travail et de groupes de circonscriptions pour préparer les demandes de financement C19RM complètes ;
- b. partage des ébauches de demandes de financement C19RM complètes avec les diverses parties prenantes et demandes de contributions écrites ;
- c. annonces publiques dans la presse écrite, à la télévision, à la radio, sur Internet ou par courriel invitant les parties prenantes à se mobiliser et à contribuer à la préparation de la demande de financement C19RM complète.

En premier lieu, on peut soutenir ces activités en tirant profit des montants de financement actuels des ICN. Il est possible, si cela est justifié, d'affecter des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de collaboration accrue, non seulement avec les organismes de coordination de la riposte au COVID-19, mais aussi avec la société civile et les communautés. Si des fonds supplémentaires sont nécessaires pour soutenir un dialogue national significatif et une demande de financement C19RM complète inclusive, on conseille au candidat et à l'équipe de pays du Fonds mondial de consulter dans un premier temps le Pôle chargé des ICN du Fonds mondial.

Les investissements dans les systèmes de santé contribuent à la préparation aux pandémies à venir. C'est pourquoi les ICN sont priées de garantir la participation appropriée d'acteurs concernés (p. ex. référents de règlements sanitaires internationaux) et l'harmonisation avec des plans pertinents, le cas échéant (p. ex. Plan d'action national pour la sécurité sanitaire).

Le dialogue avec les ICN peut également mobiliser d'autres experts techniques, au besoin, pour faciliter l'analyse épidémiologique, l'intégration et l'harmonisation de la demande de financement C19RM complète et des priorités nationales.

Veillez fournir des détails sur la manière dont ces parties prenantes ont participé à l'élaboration et à la prise de décisions dans le cadre de la demande de financement C19RM complète.

- 2.1.3 Collaboration avec les organismes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19 :** indiquez de quelle manière les organismes nationaux et infranationaux de coordination de la riposte au COVID-19 ont été consultés pour la préparation de la demande de financement C19RM complète. Expliquez comment leurs commentaires ont été utilisés pour prendre les décisions relatives aux propositions d'activités ou d'interventions du C19RM. Le candidat doit également présenter un aperçu de la participation ultérieure de ces acteurs à la mise en œuvre des activités du C19RM si le financement est accordé. Veillez noter que les interventions de lutte et d'endigement du COVID-19 liées à la demande de financement C19RM complète doivent être approuvées par l'organisme national de coordination de la riposte au COVID-19.

2.2 Mise en œuvre du financement C19RM 2020 (le cas échéant)

Longueur recommandée de la réponse : deux pages

- 2.2.1** Section à remplir uniquement si le candidat a **obtenu un financement C19RM en 2020**. Si ce n'est pas le cas, indiquer « S. O. ».

En ce qui concerne le financement C19RM 2020, veuillez indiquer le montant des fonds reçus qui ont déjà été dépensés et engagés pour chaque subvention, et donner une estimation des fonds disponibles non engagés et des obligations financières au 30 juin 2021¹³. L'estimation des obligations financières et les activités proposées pour utiliser les fonds non engagés du financement C19RM 2020 doivent être indiquées dans le budget de la demande de financement C19RM (budget consolidé dans le cadre du C19RM).

Si un RP n'a pas engagé tous les fonds C19RM de 2020 au 30 juin 2021 et ne doit pas mettre en œuvre d'activités dans le cadre du financement C19RM 2021, le candidat est dans l'obligation de présenter un plan d'utilisation des sommes restantes de 2020, soit par transfert à un autre RP, soit en proposant des modalités de transition limitées dans le temps aux fins d'utilisation des fonds.

- 2.2.2** Les candidats sont encouragés, en se fondant sur l'expérience du financement C19RM 2020, à décrire les enseignements tirés et les problèmes rencontrés, le cas échéant (retards de mise en œuvre ; obstacles à la prestation de services ; enjeux liés à la surveillance et à l'évaluation, à l'exhaustivité des signalements et à l'information sanitaire) et à expliquer en quoi ils ont été utiles dans la préparation de la présente demande de financement C19RM complète. Cela comprend une réflexion sur les succès et les difficultés de la mise en œuvre des activités présentées dans le cadre de l'allocation des fonds C19RM 2020. Par exemple, les candidats peuvent décrire les mesures qui ont bien fonctionné et qui pourraient être reproduites ou améliorées ; les approches qui n'ont pas eu les résultats escomptés et qui, par conséquent, seront modifiées ; et les stratégies visant à franchir les limites ou les obstacles afin d'augmenter les résultats et d'intensifier l'impact de la riposte.

¹³ Veuillez consulter la section 2.1.1 des *Directives pour l'établissement des budgets des subventions* pour connaître les définitions des « engagements financiers » et des « obligations financières ».

2.3 Demande de financement et priorisation

REMARQUE : Avant de remplir la section 2.3, les candidats doivent se familiariser avec le document-type du budget C19RM, le modèle de paysage de financement C19RM, le [Cadre modulaire du COVID-19](#) et la Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19.

Longueur recommandée de la réponse : trois pages

- 2.3.1 (*Le cas échéant*) Les candidats sont invités à décrire l'interruption des services de lutte contre le **VIH** (en particulier pour les populations clés et vulnérables) et à indiquer si le programme de lutte contre le VIH financé par le Fonds mondial réservait déjà des fonds pour des adaptations au contexte du COVID-19 afin de combler les graves lacunes découlant de la pandémie. Les candidats doivent également examiner toutes les sources de données disponibles sur l'interruption des services, notamment les enquêtes sur les installations, le suivi communautaire et les résultats des subventions.
- 2.3.2 (*Le cas échéant*) Les candidats sont invités à décrire l'interruption des services de lutte contre la **tuberculose** (en particulier pour les populations clés et vulnérables) et à indiquer si le programme de lutte contre la tuberculose réservait déjà des fonds pour des adaptations au contexte du COVID-19 afin de combler les graves lacunes découlant de la pandémie. Les candidats doivent également examiner toutes les sources de données disponibles sur l'interruption des services, notamment les enquêtes sur les installations, le suivi communautaire et les résultats des subventions.
- 2.3.3 (*Le cas échéant*) Les candidats sont invités à décrire l'interruption des services de lutte contre le **paludisme** (en particulier pour les populations clés et vulnérables) et à indiquer si le programme de lutte contre le paludisme réservait déjà des fonds pour des adaptations au contexte du COVID-19 afin de combler les graves lacunes découlant de la pandémie. Plus précisément, ils doivent indiquer si le pays a une campagne de lutte contre le paludisme durant cette période (pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide, moustiquaires imprégnées d'insecticide ou chimioprévention du paludisme saisonnier). Si c'est le cas : les adaptations et l'achat d'EPI adéquat font-ils partie de la présente demande ? Ces mesures sont-elles couvertes par des fonds de subvention du Fonds mondial (ou d'autres sources de financement) ? Leur financement est-il insuffisant ? Les candidats doivent également examiner toutes les sources de données disponibles sur l'interruption des services, notamment les enquêtes sur les installations, le suivi communautaire et les résultats des subventions.
- 2.3.4 Les candidats devraient décrire l'impact du COVID-19 sur la **violence fondée sur le genre et les droits humains**. Il peut s'agir d'agressions physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques ; de souffrances infligées à une personne en raison de son genre ; ou d'inégalités qui entravent l'accès aux programmes et aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et le COVID-19 (harcèlement, stigmatisation, discrimination). Si la demande de financement C19RM complète ne contient pas d'interventions relatives aux lacunes, aux défis et aux besoins en lien avec les questions liées aux communautés, aux droits et au genre, veuillez fournir des détails sur les mesures d'atténuation de ces problèmes au moyen d'autres ressources.
- 2.3.5 Les candidats devraient décrire leur approche de **priorisation des interventions** et des activités, et relier la demande de financement C19RM complète aux piliers du PSPR national. L'approche de priorisation devrait correspondre au contexte national et être fondée sur les éléments priorisés dans le PSPR national (le cas échéant). Elle peut aussi être orientée par d'autres éléments, comme la situation épidémiologique actuelle et les prévisions.
- 2.3.6 À l'aide des tableaux fournis, le candidat doit décrire ou justifier brièvement les interventions choisies et les activités clés pertinentes proposées au titre de la partie sur l'allocation C19RM de base de la demande de financement C19RM complète. Veuillez confirmer que la demande est conforme à la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) et aux directives de l'OMS, et expliquer en quoi elle soutient le PSPR national.

Cette section permet aux candidats de présenter en détail les interventions et les activités prioritaires pour le financement dans chaque catégorie. Les renseignements ci-dessous devraient être fournis pour chaque intervention. Les candidats doivent ajouter des lignes (nom de l'intervention ou activités principales ; justifications ; résultats attendus ; investissement attendu) pour chaque intervention proposée.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Intervention et activités clés | Liste des interventions en fonction de leur priorité dans la présente demande. Indiquer uniquement les activités principales ou hautement prioritaires. |
| Justifications | Description de l'analyse ou des raisons qui ont conduit à prioriser cette intervention ou ces activités principales. |
| Résultats attendus | Description de l'incidence de cette intervention ou de ces activités principales sur les populations ou systèmes de santé clés touchés. |
| Investissement attendu | Montant proposé du financement du Fonds mondial associé à cette intervention. Veuillez indiquer le budget consolidé dans le cadre du C19RM en référence dans ce champ. |

Les interventions devraient correspondre au [Cadre modulaire du COVID-19](#) et au budget de la demande de financement C19RM, et être séparées comme suit :

- a. **les interventions de lutte et d'endiguement du COVID-19¹⁴** devraient correspondre à la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) et aux directives de l'OMS, et faire partie du PSPR national. Conformément au [Cadre modulaire du COVID-19](#), les interventions appartenant à cette catégorie sont les suivantes :
 1. coordination et planification à l'échelle nationale (pilier 1 du PSPR national),
 2. communication des risques (pilier 2 du PSPR national),
 3. surveillance – étude épidémiologique et traçage des contacts (pilier 3 du PSPR national),
 4. diagnostics et dépistage du COVID-19 (pilier 5 du PSPR national),
 5. prévention des infections et contrôle et protection des personnels de santé (COVID-19) [pilier 6 du PSPR national],
 6. gestion des cas, opérations cliniques et traitements (pilier 7 du PSPR national) ;

- b. **les mesures d'atténuation des risques liés au COVID-19 pour les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (pilier 9 du PSPR national)** doivent s'appuyer sur la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#). Ce [lien](#) mène aux notes d'information du Fonds mondial sur le VIH, la tuberculose, le paludisme et les systèmes résistants et pérennes pour la santé. Il permet également d'obtenir des orientations supplémentaires de partenaires qui émettent des recommandations précises pour garantir la continuité des programmes et de l'accès de la population à des services essentiels pendant la crise du COVID-19 ;

- c. **le renforcement accru des aspects essentiels des systèmes de santé et des systèmes de riposte communautaires** devrait être axé sur des interventions d'adaptation au COVID-19 pour permettre le maintien et l'impact des programmes actuels de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et soutenir la riposte nationale au COVID-19. Ces interventions doivent s'appuyer sur la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#). Conformément au [Cadre modulaire du COVID-19](#), les interventions appartenant à cette catégorie sont les suivantes :
 1. systèmes de surveillance (pilier 3 du PSPR national),
 2. systèmes de laboratoire (pilier 5 du PSPR national),
 3. systèmes de gestion des produits de santé et des déchets (pilier 6 du PSPR national),
 4. prévention de la violence fondée sur le genre et prise en charge des victimes de violences,
 5. élimination des obstacles liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services,
 6. renforcement des systèmes communautaires liés au COVID-19 : suivi communautaire,
 7. renforcement des systèmes communautaires liés au COVID-19 : plaidoyer et recherche communautaires,
 8. renforcement des systèmes communautaires liés au COVID-19 : mobilisation sociale,

¹⁴ Approbation requise par l'organisme national de coordination de la riposte au COVID-19. Pour les demandes multipays, cela s'applique uniquement aux pays participants de l'entité multipays visée par les interventions.

9. renforcement des systèmes communautaires liés au COVID-19 : renforcement des capacités institutionnelles des organisations communautaires.

Le candidat doit noter que les coûts des produits de santé et les coûts connexes (honoraires des agents chargés des achats ; coûts de transport, d'assurance, d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité ; frais de douane ; coûts d'entreposage, de stockage et de distribution dans le pays et autres coûts liés à la GAS, tous couverts au titre de la catégorie 7) devraient être indiqués aux points a) Interventions de lutte et d'endigement du COVID-19 et b) Mesures d'atténuation des risques liés au COVID-19 pour les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Les activités de renforcement des systèmes de gestion des produits de santé (gouvernance en matière de gestion des produits de santé et de chaîne d'approvisionnement, réglementation, capacité d'entreposage et de distribution et gestion des déchets) devraient être indiquées au point c) Renforcement accru des aspects essentiels des systèmes de santé et des systèmes de riposte communautaires.

- 2.3.7 Les candidats sont encouragés à présenter une demande ambitieuse et hiérarchisée allant au-delà du montant initial alloué. À l'aide des tableaux fournis dans la demande de financement C19RM, ils doivent décrire ou justifier brièvement les interventions choisies et les activités clés pertinentes proposées au titre de la partie sur la **demande de financement C19RM au-delà de la somme de base** de la demande de financement C19RM complète, par ordre de priorité. Les interventions devraient être organisées par ordre d'importance (élevée, moyenne, faible) au regard des résultats des programmes. Indiquez en quoi ces interventions viennent s'ajouter aux propositions de mise en œuvre d'activités au titre de la partie sur l'allocation C19RM de base de la demande de financement C19RM complète.

2.4 Modalités de mise en œuvre

Longueur recommandée de la réponse : deux pages

- 2.4.1 Avant d'octroyer tout financement C19RM, le Fonds mondial examinera les mesures d'atténuation des risques en vigueur pendant la mise en œuvre pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficience de la réalisation des interventions ou des activités approuvées. Par conséquent, le candidat est prié de fournir des détails sur les modalités de mise en œuvre proposées, notamment les RP et les SR (et toute autre entité de mise en œuvre), et sur la manière dont elles appuieront l'efficacité de l'offre du programme.

Il serait préférable que les RP et les SR soient déjà des maîtres d'œuvre du Fonds mondial qui exécutent une subvention de l'organisation au moment de la présentation de la demande¹⁵. Le Fonds mondial peut envisager la participation de nouveaux maîtres d'œuvre dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve de mécanismes de garantie satisfaisants et de la capacité à déclencher rapidement les interventions proposées. Veuillez vous reporter à la section 1 des [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#) pour en savoir plus.

Le candidat devrait également fournir des détails sur les éléments ci-dessous.

a) **Gestion des produits de santé :**

- i. Mode de gestion des différentes catégories de produits de santé (prévisions ou quantification, achat, entreposage, distribution et suivi par l'intermédiaire de systèmes d'information de gestion de la logistique) et de distribution de ces produits aux points de prestation de services (laboratoires) et aux bénéficiaires finaux après l'achat des articles et leur arrivée dans le pays ;
- ii. Similarités ou différences de ces mécanismes d'achat, d'entreposage et de distribution par rapport à ceux des points de prestation de services actuels de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme au titre des subventions du Fonds mondial existantes ;
- iii. Risques prévus par le candidat en matière de gestion des produits de santé (le cas échéant) en consultation avec les parties prenantes concernées (risques liés à l'assurance-qualité, à

¹⁵ Il s'agit notamment de récipiendaires de financements au titre de l'approche de collaboration avec des pays non admissibles en situation de crise approuvés par le Conseil d'administration par l'intermédiaire du *Code d'éthique des instances de coordination nationale* (GF/B39/DP09).

la réglementation et à l'inscription, à la chaîne d'approvisionnement dans le pays, aux recommandations ou aux protocoles nationaux, aux systèmes de laboratoire et à la gestion des déchets) ;

iv. Comme indiqué dans la [Note d'information sur le dispositif de riposte au COVID-19](#) et les [Directives relatives au dispositif de riposte au COVID-19](#), un cadre constitué de trois catégories (ci-dessous) a été élaboré pour l'achat de produits de santé. Celui-ci décrit les différentes dynamiques de l'approvisionnement.

- **Produits de santé stratégiques** : produits peu disponibles sur le marché mondial pour lesquels la mise en commun de la demande est essentielle pour garantir l'obtention de volumes importants afin que ceux-ci ne soient pas accaparés par le marché des pays à revenu élevé. Pour les produits de santé stratégiques, les mécanismes d'achat suivants doivent être utilisés en priorité¹⁶ :
 - a. le mécanisme d'achat groupé du Fonds mondial ou wambo.org ;
 - b. le canal d'approvisionnement existant de l'organe des Nations Unies concerné, lorsque l'organe en question est également le RP, à condition que ce dernier accepte de communiquer chaque mois sur la transparence, de l'achat à la livraison.
- **Produits de santé très demandés** : produits dont l'approvisionnement est limité ou incertain et pour lesquels une meilleure visibilité des progrès est nécessaire. Pour les produits de santé très demandés, on s'attend généralement à ce que les RP utilisent le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org. Si un RP ne souhaite pas passer par le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org (à moins qu'on le lui impose), il peut solliciter l'achat de produits de santé très demandés comme suit :
 - a. chaînes d'approvisionnement nationales, à condition de prouver une capacité d'achat appropriée pour répondre aux exigences de l'accord de subvention et de fournir au Fonds mondial :
 - des garanties quant à l'efficacité de l'approvisionnement (concernant notamment la qualité, la rapidité, les volumes, les prix et les risques globaux),
 - un rapport mensuel¹⁷ sur la transparence, de l'achat à la livraison ;
 - b. systèmes d'achat groupé existants pour la subvention (Service pharmaceutique mondial, Organisation panaméricaine de la santé, UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement, etc.). Dans ce cas, le Fonds mondial collaborera avec le RP afin d'obtenir :
 - des garanties quant à l'efficacité de l'approvisionnement (concernant notamment la qualité, la rapidité, les volumes, les prix et les risques globaux),
 - un rapport mensuel¹⁸ sur la transparence, de l'achat à la livraison.
- **Produits de santé pour lesquels un approvisionnement local est conseillé** : produits qui sont généralement volumineux ou dangereux et de faible valeur tels que l'alcool et l'eau de Javel, ou produits pour lesquels la seule option possible peut être de faire appel à un entrepreneur ou un fournisseur local, par exemple pour certaines prestations concernant l'approvisionnement en oxygène. Pour ces produits, le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org peut être imposé par le Fonds mondial comme cela est mentionné ci-dessus ou choisi par le RP si aucune source n'est disponible au niveau national ou sous-régional.

Si les RP ne souhaitent pas passer par le mécanisme d'achat groupé ou wambo.org pour se procurer des produits de santé stratégiques et très demandés, le candidat doit expliquer pourquoi et indiquer les mesures en vigueur pour garantir l'efficacité de l'approvisionnement (respect de l'assurance-qualité, rapidité, volumes, prix et gestion des risques globaux). Les exigences liées aux chaînes d'approvisionnement, au suivi ou autres en ce qui concerne les trois catégories de produits ci-dessus (le cas échéant) sont soumises à l'examen et à l'approbation du Comité chargé des investissements C19RM.

¹⁶ Dans des cas exceptionnels seulement, le Comité chargé des investissements C19RM peut envisager le recours à d'autres chaînes d'approvisionnement proposées par le candidat.

¹⁷ Chaque année pour les portefeuilles ciblés.

¹⁸ Chaque année pour les portefeuilles ciblés.

Pour plus de détails sur les produits entrant dans chaque catégorie, reportez-vous à l'adresse <https://www.theglobalfund.org/fr/covid-19/health-product-supply/procurement-advice/>.

- b) **Flux financiers** : lorsque le RP reçoit le financement, quels autres ministères du gouvernement ou entités à l'échelle locale (le cas échéant) reçoivent des fonds pour les interventions proposées ? S'agit-il de SR ou de fournisseurs de services au titre des subventions ? Les candidats devraient fournir un résumé du flux financier et des risques prévus en matière de contrôle (le cas échéant), ainsi que d'éventuelles mesures d'atténuation de ces risques. Ils peuvent joindre le schéma de mise en œuvre de la subvention pertinente si cela est utile dans la description.
- c) **Flux de données** : flux d'information et de communication provenant des points de prestation de services. Quelles seront les entités responsables de transmettre des informations au RP (et, par extension, au Fonds mondial) sur la mise en œuvre des interventions proposées ? Les candidats devraient fournir un résumé des risques prévus en matière de contrôle, d'évaluation, et de disponibilité et de qualité des données (le cas échéant), ainsi que d'éventuelles mesures d'atténuation de ces risques.
- d) **Coordination et suivi stratégique** : décrivez les mécanismes de supervision et de surveillance en vigueur dans le cadre de la riposte nationale au COVID-19, notamment en ce qui concerne la quantification ou l'évaluation des besoins, l'achat, l'entreposage, la distribution et le suivi des produits liés au COVID-19. Quel type de surveillance périodique (y compris communautaire) sera effectuée aux différents niveaux : à l'échelle locale, régionale et finalement par l'organisme national de coordination de la riposte au COVID-19 et le RP à l'échelle nationale ? Comment l'ICN et le RP assurent-ils le suivi des progrès pour mettre en œuvre les activités prévues ? Les candidats devraient fournir un résumé des risques prévus en matière de gouvernance et de supervision (le cas échéant), ainsi que d'éventuelles mesures d'atténuation de ces risques.

2.4.2 Dans cette section, les candidats devraient décrire le rôle des **organisations communautaires** (organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, groupes non gouvernementaux, groupes communautaires) pertinentes et responsables dans le cadre des modalités de mise en œuvre proposées. Cela signifie qu'elles assument une fonction de consultation, de rétroaction ou de responsabilité et représentent les intérêts des communautés touchées. Les candidats devraient également indiquer l'existence d'occasions de renforcement du rôle et de l'efficacité des organisations communautaires dans la riposte nationale au COVID-19, notamment par le soutien des communautés les plus vulnérables, le traçage communautaire, l'isolement accompagné et le combat contre la réticence à la vaccination.

2.5 Paysage de financement, efficacité et pérennité

Longueur recommandée de la réponse : deux pages

2.5.1 Les renseignements sur les besoins en financement concernant des composantes clés de la riposte du secteur de la santé au COVID-19 et le financement disponible auprès de différentes sources sont des intrants essentiels pour permettre au Fonds mondial d'évaluer la complémentarité, la pérennité et l'impact stratégique de ses investissements.

Idéalement, la demande de financement C19RM complète devrait être fondée sur un PSPR national chiffré. Si de tels plans ne sont pas complètement élaborés ou chiffrés, la demande de financement devrait s'appuyer sur une estimation axée sur les activités prévues pour atténuer l'impact sanitaire de la pandémie. Les besoins en financement peuvent être estimés à partir de l'une des trois options suivantes :

- a. estimations fondées sur les piliers du PSPR national publié par l'OMS en février 2021 (détails et orientation disponibles à l'adresse <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1335425/retrieve> [en anglais]) ;

- b. estimations fondées sur le [Cadre modulaire du COVID-19](#). Veuillez noter que le C19RM ne prend pas en charge certaines composantes, comme l'achat de vaccins. Il se peut donc que les modules du Fonds mondial relatifs au C19RM ne couvrent pas la totalité de la riposte. Pour donner une vue d'ensemble des besoins en financement liés à la riposte à la pandémie, les coûts des composantes non couvertes par les modules du C19RM devraient également être présentés. Les composantes indiquées dans la feuille de calcul du [modèle de paysage de financement](#) visant à évaluer les déficits de financement à partir du [Cadre modulaire du COVID-19](#) peuvent être étendues pour inclure ces coûts ;
- c. estimations fondées sur les catégories propres au pays relativement à la planification et à la budgétisation.

Décrivez brièvement le financement disponible provenant de ressources nationales (ressources budgétaires gouvernementales, emprunts, assurance-maladie sociale, allègement de la dette et contributions privées nationales) et de subventions de donateurs pour la riposte au COVID-19. Indiquez en quoi cette demande ne double pas les fonds provenant d'autres sources. Mettez en lumière les principaux déficits de financement pour les différentes composantes de la riposte du secteur de la santé au COVID-19 en fonction des fonds obtenus actuellement auprès de différentes sources. Le cas échéant, veuillez vous reporter à toute revue intra-action relative au COVID-19 et à la plateforme des partenaires COVID-19 de l'OMS pour remplir cette section. Vous pouvez joindre des documents justificatifs du besoin en financement et des fonds disponibles auprès de différentes sources à titre d'annexes à la demande de financement C19RM complète (le cas échéant).

Décrivez les plans de mobilisation d'autres ressources pour combler les déficits de financement restants, notamment les mesures et les initiatives visant à prioriser davantage les budgets gouvernementaux pour la santé (p. ex. taxes ou prélèvements spéciaux pour lutter contre la pandémie, augmentation de la couverture de l'assurance-maladie sociale, contributions du secteur privé ou au titre de la responsabilité sociale d'entreprise, nouvelles sources de financement provenant des banques de développement et d'autres organismes donateurs).

- 2.5.2 Dans cette section, décrivez l'intégration des besoins en financement pour la riposte du secteur de la santé au COVID-19 au budget national pour l'exercice en cours et dans le cadre des dépenses à moyen terme, le cas échéant. Présentez brièvement la modification de l'enveloppe budgétaire allouée à la santé sur le plan monétaire et au sein du budget national global.

Les subventions actuelles du Fonds mondial visant à lutter contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ont été conçues et approuvées en tenant compte des engagements nationaux pris par les pays. Il est donc essentiel que les engagements nationaux existants se concrétisent pour garantir que la riposte à la pandémie n'ait pas de répercussions négatives sur ces programmes. Indiquez si le pays est en voie de respecter ses engagements nationaux quant aux programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Concentrez-vous particulièrement sur les engagements liés à l'achat de produits de santé, aux interventions à l'égard des populations clés et à l'absorption de l'aide de longue date du Fonds mondial (ressources humaines, coûts récurrents des investissements dans les systèmes résistants et pérennes pour la santé, etc.). Si le pays n'est pas en voie de respecter ses engagements, décrivez brièvement les mesures d'atténuation permettant de pérenniser l'impact des programmes (mobilisation de financement supplémentaire, maximisation de l'efficacité des fonds disponibles pour les trois maladies, utilisation de la riposte du système de santé à la pandémie, le cas échéant).

- 2.5.3 Décrivez dans cette section les efforts mis en œuvre pour améliorer l'efficacité de la riposte du système de santé au COVID-19 et la pérennité des investissements du C19RM. Veuillez vous reporter à la note d'information technique sur l'optimisation des ressources du Fonds mondial pour obtenir des renseignements généraux sur l'efficacité, disponible [ici](#).

Efficience : expliquez comment le financement demandé sera utilisé pour maximiser l'impact en fonction du contexte national et de la nature de la pandémie (en tenant compte des investissements réalisés et à réaliser par des sources nationales et autres). Par exemple :

- efforts visant à réduire au minimum les coûts des intrants requis pour une riposte efficace au COVID-19, en montrant que : i) des analyses de la nécessité, de la faisabilité et de la pérennité des produits de santé clés – associées à des preuves de rentabilité – ont été réalisées pour justifier

l'investissement, lorsque cela était possible ; ii) le matériel et les produits de santé de qualité sont achetés selon le meilleur rapport coût-efficacité ou leur budget est établi aux coûts les plus bas ; iii) les ressources humaines supplémentaires requises sont quantifiées et rémunérées de façon appropriée, conformément aux procédures et aux grilles salariales nationales, pour renforcer la pérennité ;

- allocation rationnelle des ressources pour toutes les options de riposte au COVID-19, toutes les zones géographiques et toutes les populations, et mesures prises pour déployer les ressources et offrir les services de manière à transformer ces ressources efficacement en résultats et en impact, en équilibrant les répercussions à court terme et la pérennité. Parmi ces efforts, citons l'équilibre rationnel entre les ripostes préventives et curatives au COVID-19 en raison des ressources limitées ; la conception et la mise en œuvre des stratégies de dépistage et des algorithmes de diagnostic les plus rentables ; le déploiement optimal de la capacité de diagnostic ou des agents de santé communautaire pour maximiser l'accessibilité et la qualité des services ; l'offre intégrée de services de riposte au COVID-19 ; les approches ou les modalités innovantes de l'offre de services qui améliorent l'intégration, la qualité et l'efficacité de ces derniers à un coût raisonnable.

Pérennisation des investissements du C19RM : au-delà de la riposte à l'urgence actuelle, il est indispensable que l'aide requise du Fonds mondial pour des composantes comme les ressources humaines, les infrastructures de laboratoire et d'autres domaines des systèmes de santé soient pérennes et servent à renforcer la couverture sanitaire universelle. Décrivez brièvement de quelle manière les coûts ou les investissements récurrents demandés au Fonds mondial pour soutenir les systèmes résistants et pérennes pour la santé seront intégrés aux budgets nationaux et pérennisés au fil du temps.

2.6 Pièces jointes à l'appui de la demande de financement C19RM complète

Veillez vous assurer que les documents ci-dessous sont remplis et accompagnent le résumé et la section 2 du formulaire de demande de financement C19RM complète :

- a. le **budget de la demande de financement C19RM (budget consolidé dans le cadre du C19RM)** doit être établi pour l'intégralité du programme. L'attribution des subventions à la mise en œuvre des activités individuelles doit être indiquée. Veuillez consulter les [Instructions pour remplir le document-type du budget C19RM](#), les [Directives pour l'établissement des budgets des subventions](#) et la [note de politique opérationnelle en matière de coûts d'appui et la politique de recouvrement des coûts indirects pour les organisations non gouvernementales](#) (en anglais) avant de remplir le document-type du budget. **Le document-type du budget, propre à chaque candidat, sera fourni par l'équipe de pays du Fonds mondial.**

Le budget consolidé dans le cadre du C19RM doit comprendre les renseignements ci-dessous pour chaque subvention :

- i. demande de financement C19RM de base,
 - ii. demande de financement C19RM au-delà de la somme de base,
 - iii. estimation des obligations financières¹⁹ et activités proposées pour utiliser les fonds disponibles non engagés du financement C19RM 2020 au 30 juin 2021 ;
- b. **quantification des produits de santé pour lutter contre le COVID-19 ou évaluation des besoins**, y compris la contribution et l'approvisionnement prévu de la part de sources de financement (nationales ou non) utilisés pour préparer la demande de financement au Fonds mondial (le cas échéant). Ce point devrait inclure les stocks actuels de produits requis et tout achat en attente ou prévu. Le candidat peut fournir ces renseignements dans tous les formats en précisant les besoins et les contributions possibles et prévues de chaque source de financement.

Pour ce qui est de la quantification des produits de santé pour lutter contre le COVID-19, veuillez indiquer tout outil de quantification normalisé (p. ex. Outil de prévision des fournitures essentielles

¹⁹ Une « obligation financière » est une obligation contractuelle courante de régler un montant en espèces convenu (tel que spécifié dans le contrat ou le bon de commande signé) au profit d'un tiers en contrepartie de la fourniture de biens ou services à une date ultérieure, autrement dit, pour des biens et services qui n'ont pas encore été fournis (conformément aux *Directives pour l'établissement des budgets des subventions* du Fonds mondial).

dans le cadre de la COVID-19) ou outil accepté à l'échelle nationale et utilisé. Si aucun outil n'est disponible ou n'a été utilisé jusqu'ici, le candidat devrait associer les quantifications aux données nationales de modélisation de la pandémie disponibles (idéalement d'organismes nationaux de coordination de la riposte au COVID-19) pour effectuer des projections à partir des données de 2020. Cela permettra de rationaliser la demande et les prévisions en se reportant au PSPR national, entre autres. Une telle quantification ou évaluation des besoins à l'échelle nationale devrait donner lieu à un sous-ensemble de quantités à saisir dans l'outil de gestion des produits de santé du C19RM, représentant les financements nationaux et les dons ;

| Lutte contre le COVID-19 – principales activités | Informations à indiquer dans la demande de financement C19RM complète si aucun outil de quantification normalisé n'est disponible | |
|--|---|--|
| Dépistage | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de dépistage du COVID-19 : nombre d'appareils de test PCR (par réaction de polymérisation en chaîne) et stratégie de test de diagnostic rapide par détection d'antigènes (TDR Ag), plans d'optimisation du dépistage sur diverses plateformes • Estimation du nombre de tests pour xx mois • Hypothèses sur la quantité de matériel ou d'EPI pour le dépistage ou estimation de l'utilisation mensuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Stock national • Approvisionnement (quantités) • Prévision des produits de santé qui seront fournis par le pays ou par des donateurs ou estimation du pourcentage de la demande au Fonds mondial |
| Contrôle des infections et de la prévention | <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du nombre de membres de la population générale et d'agents de santé couverts pendant xx mois • Estimation du nombre de communautés ou d'établissements de santé couverts pendant xx mois • Hypothèses sur la quantité de matériel ou d'EPI pour le contrôle des infections et de la prévention ou estimation de l'utilisation mensuelle | |
| Traitement | <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du nombre d'agents de santé couverts pendant xx mois • Estimation du nombre de patients couverts pendant xx mois (sous oxygène ou corticostéroïdes) • Hypothèses sur la quantité de produits de santé ou estimation de l'utilisation mensuelle • Hypothèses sur la quantité de matériel ou d'EPI ou estimation de l'utilisation mensuelle | |

Références utiles :

- [WHO COVID-19 Essential Supplies Forecasting Tool \(ESFT\)](#) (en anglais et en russe)
- OMS – [Page Web sur les ÉPI pour la COVID-19](#) (en anglais)
- OMS – [Spécifications techniques des équipements de protection individuelle contre la maladie à coronavirus 2019 \(COVID 19\)](#)
- [OMS – Guide provisoire sur l'usage raisonné de l'équipement de protection individuelle pour la maladie à coronavirus \(COVID-19\) et considérations en cas de pénurie grave](#) (en anglais)
- [OMS – Liste des dispositifs médicaux prioritaires pour la gestion de cas de COVID-19 par niveau](#)
- [OMS – Corticostéroïdes pour le COVID-19](#) (en anglais)

c. **stratégie nationale de dépistage du COVID-19**, le cas échéant ;

d. **[modèle de gestion des produits de santé du C19RM](#)** qui recense en détail tous les produits de santé et toutes les technologies médicales en fonction des subventions, en plus des principales hypothèses concernant les quantités et les coûts qui seront pris en charge par le Fonds mondial.

Pour chaque produit de santé, la liste donne les précisions suivantes : technologie et service utilisés ; estimation des quantités à acheter (et fréquence des achats) pour chaque année de la période de mise en œuvre ; estimation du prix unitaire de référence ; et coûts de GAS liés à la gestion des produits relatifs au traitement, au diagnostic, aux soins et à la prévention.

Le modèle est conçu pour recenser les principales informations utiles pour estimer les quantifications liées à l'achat des produits de santé, aux services et à leurs coûts de gestion. Comme cela est indiqué dans le modèle de gestion des produits de santé du C19RM, toute autre information pertinente peut être soumise dans un format adapté à chaque candidat. Ces données peuvent notamment inclure la stratégie et les algorithmes nationaux relatifs au traitement ou au dépistage, le rapport national sur les prévisions et la quantification, les rapports sur les stocks et l'approvisionnement, et le plan de déploiement des technologies de la santé.

Consultez l'onglet « Instructions » du modèle de gestion des produits de santé pour en savoir plus sur son utilisation. Veuillez noter que les coûts des produits de santé et les coûts connexes (honoraires des agents chargés des achats ; coûts de transport, d'assurance, d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité ; frais de douane ; coûts d'entreposage, de stockage et de distribution dans le pays et autres coûts liés à la GAS, tous couverts au titre de la catégorie 7) devraient être indiqués aux points a) Interventions de lutte et d'endigement du COVID-19 et b) Mesures d'atténuation des risques liés au COVID-19 pour les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Les activités de renforcement des systèmes de gestion des produits de santé (gouvernance en matière de gestion des produits de santé et de chaîne d'approvisionnement, réglementation, capacité d'entreposage et de distribution et gestion des déchets) devraient être indiquées au point c) Renforcement accru des aspects essentiels des systèmes de santé (réseaux de laboratoires, chaînes d'approvisionnement, systèmes de riposte communautaires).

Tous les candidats doivent fournir le modèle de gestion des produits de santé du C19RM ;

- e. **modèle de paysage de financement** (obligatoire pour toutes les demandes, **à l'exception des demandes multipays**) – les renseignements fournis dans le modèle de paysage de financement devraient correspondre à la réponse du candidat à la question 2.5.1 de la demande de financement C19RM complète ci-dessus.

Les candidats doivent utiliser le modèle de paysage de financement pour fournir des informations financières liées à la riposte nationale au COVID-19, notamment :

- i. une page de couverture où figurent les identifiants du candidat et des informations contextuelles qui apparaîtront dans les en-têtes d'autres feuilles de calcul,
 - ii. la feuille de calcul présentant les déficits de financement, qui résume les besoins de financement, les fonds disponibles et les déficits de financement à l'échelle du programme,
 - iii. la feuille de calcul présentant en détail le déficit de financement pour dresser un tableau indicatif des financements disponibles et des déficits relativement aux principales composantes de la riposte sanitaire au COVID-19 ;
- f. **approbation de la demande de financement C19RM complète par l'ICN** (ICR ou organisations régionales pour les demandes multipays²⁰). Le Fonds mondial exige les preuves de l'approbation de la demande définitive de financement C19RM complète par tous les membres de l'ICN ou leurs suppléants désignés s'ils ne sont pas disponibles. Les membres de l'ICN qui ne peuvent pas signer l'approbation de la demande peuvent envoyer un courriel au Secrétariat de l'ICN pour indiquer leur acceptation de la demande, aux fins de soumission au Fonds mondial à titre de pièce jointe. Si un membre de l'ICN ne souhaite pas approuver la demande de financement C19RM complète, il doit en informer le Fonds mondial par courriel à l'adresse C19RM@theglobalfund.org. Il doit indiquer dans son message la raison pour laquelle il n'appuie pas la demande, afin que le Fonds mondial puisse comprendre sa position ;

²⁰ Par ailleurs, toutes les ICR et organisations régionales candidates doivent apporter la preuve de l'approbation des ICN (président de l'ICN et représentant de la société civile) de tous les pays de l'entité multipays, quel que soit le lieu où les interventions liées au C19RM seront mises en œuvre.

- g. **approbation par l'organisme national de coordination de la riposte au COVID-19** des interventions de lutte et d'endiguement du COVID-19 liées à la demande de financement C19RM complète (le cas échéant)²¹. Il peut s'agir d'un courriel envoyé au Secrétariat de l'ICN aux fins de soumission au Fonds mondial à titre de pièce jointe à la demande de financement C19RM complète ;
- h. copie du **PSPR national et du budget** (idéalement pour 2021) ;
- i. **plans d'atténuation des répercussions sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme** (le cas échéant) ;
- j. liste de **suggestions de la société civile** à inclure à la demande de financement C19RM complète.

²¹ Pour ce qui est des demandes multipays, cela s'applique uniquement aux pays participants de l'entité multipays visée par les mesures de contrôle et d'endiguement du COVID-19.